

## **PV du Conseil d'École du 17 octobre 2024 (18h-20h)**

**Personnes présentes :** La Directrice, Mme BACALU. Enseignants : Mmes AGUADO, AZOMBO, BABACI, BRUNET, CLEMENT-GONZALES, FLACHER, GUILLERMO, KOUYOUMDJIAN, LAFOND, PERONNY, ROUCHON, TOUSSAINT ; Ms JULLIAN et ROBERT. Parents élus FCPE : Mmes DE CAUNA, GUILLAUMIN, MARTINETTI, MULLER, PACHOT, PLAS-SART, SADAoui, SAW, ZOCLY ; M ORIGNY.

Maire adjointe à l'éducation : Mme SANSY

Excusées : Mmes PLANCHON et POSTY.

### **1° Élections de parents d'élèves (Compte-rendu & résultats)**

32 parents élus FCPE. 40,70% de participation {50,09 % en 2023. 34% en 2022.}

Toujours des bulletins de vote raturés, des enveloppes pas signées, et quelques parents non-inscrits sur les listes. -> La directrice explique que les listes sont issues du site Éducation Nationale ONDE sur lequel elle n'a pas la main.

La FCPE propose de tenir un stand d'information la semaine précédant le vote.

La directrice suggère la tenue d'un stand lors de la fête de l'école.

La demande de vote électronique est une fois de plus évoquée ; cela se fera sûrement.

### **2° Effectif et organisation de l'école**

403 inscrits. 236 en élémentaire : 26 de moyenne. 167 en maternelle : 23,7 de moyenne. Les classes de cycle 3 et les double-niveaux élémentaire sont très chargés avec 27 ou 28 élèves. Il y a 2 récréations pour chaque structure répondant à un équilibre numérique. Pour l'élémentaire, une mixité des âges est également mise en place, car nous avons constaté une légère réduction des conflits. L'organisation des récréations de l'élémentaire pourra être modifiée au 2<sup>nd</sup> semestre.

### **3° Rappel de l'attribution du CE et Rôle des fédérations de parents d'élèves**

Le CE se réunit une fois par trimestre ; il vote le règlement intérieur, prend des décisions, participe à l'élaboration du projet d'école. Le CE peut faire des propositions. La mairie a rappelé en 2023 que les demandes de travaux ne faisaient pas partie des attributions du CE qui peut néanmoins poser des questions et informer du déroulement des travaux en cours ou à venir.

En cas de problème avec un élève ou une famille, l'échange doit être le 1er moyen d'action. Les parents élus (et bénévoles) assurent la médiation, défendent tous les enfants avec un rôle de médiateurs. Ils sont neutres. Les familles ne doivent pas tenter de régler des différends entre enfants sur le trottoir de l'école ; il est important de solliciter l'école pour trouver des solutions.

### **4° Vote du règlement intérieur 2024-2025 & respect de celui-ci par toutes les familles**

Le RI est adopté à l'unanimité. Les enseignants de l'élémentaire liront les points principaux en classe avec les élèves.

### **5° Présentation de la charte de partage des locaux**

Pourquoi une charte : Dès l'emménagement en 2020, le partage des locaux avec le périscolaire a posé problème, notamment en élémentaire pour 3 salles de classe, la salle de réunion (également salle d'activité périscolaire) et la bibliothèque.

Après plusieurs réunions de travail, la charte rédigée par la mairie a été finalisée fin septembre. L'association d'aide aux devoirs le Nouveau Souffle libère les 3 salles de classe en intégrant les

locaux de l'ancienne école.

L'ouverture d'une 16<sup>e</sup> classe prive l'école de la dernière salle restée disponible jusqu'à présent. Faute de local disponible pour 17 personnes, l'école se réunit dans la salle « informatique ». Le CE s'interroge sur l'utilisation de cette salle en tant que telle, devenue obsolète dans ses usages pédagogiques. Mme SANSY pose la question de son intérêt, et souligne qu'elles ont été supprimées dans la plupart des écoles ; elle propose de dispatcher les ordinateurs en fond de classes.

Les bibliothèques sont mutualisées. Il n'y a pas de problème en maternelle. La directrice insiste sur les problèmes rencontrés avec le CML élémentaire qui ne range pas la bibliothèque après utilisation; elle souhaite que la directrice du CML soit particulièrement vigilante auprès des animateurs qu'elle a sous sa responsabilité, afin que ceux-ci fassent ranger les livres souvent retrouvés au sol et parfois même déchirés. Elle souhaite en outre que le CML aide à couvrir les nouveaux livres commandés chaque année et fournira le matériel. Faute de rangement effectué en fin d'été, elle ne peut pas encore ouvrir aux classes ; un temps de rangement par les enseignants est prévu mi-novembre.

Mme Muller propose de couvrir des livres, comme cela a déjà été fait dans le passé par d'autres parents. Le CE la remercie.

La directrice a demandé qu'une réunion soit prévue avec les différents interlocuteurs périscolaires, pour établir des règles communes à tous (circulation, vocabulaire...) Un parent fait part du vocabulaire inadapté de certains animateurs, de certaines musiques choquantes mises aux enfants le mercredi, et de l'utilisation des portables à des fins inappropriées. Mme SANSY demande de faire remonter cela à la direction du CML.

## 6° La récréation à l'École

En maternelle il y a 2 récréations de 30 minutes /jour (sauf en PS qui ne fait pas de récréation l'après-midi). En élémentaire il y a 2 récréations de 15 minutes/ jour. Chaque structure a 2 services qui s'enchaînent avec un battement de 5 minutes.

Depuis plusieurs années, les récréations de l'élémentaire sont constituées de façon à mixer les âges, avec l'idée de réduire les conflits et l'impression que le mélange de petits et de grands génère plus d'entraide et moins de violence. Deux enseignants sont officiellement de surveillance de récréation mais la plupart du temps, il y a 3 enseignants. Les élèves qui souhaitent aller aux toilettes doivent se signaler, ce qui permet d'empêcher les histoires ou les bêtises dans ce local pouvant échapper à la surveillance.

Coté périscolaire (le midi), en élémentaire, avec une classe de plus et deux animateurs de moins, le manque d'animateurs pose parfois problème.

Cette année, l'augmentation des conflits est nette. L'équipe enseignante s'interroge sur ses raisons et constate que les enfants ont de plus en plus de violence en eux, très jeunes. Une des raisons de cette violence est le manque de jeux mais l'impact des écrans ainsi que des problèmes éducatifs sont aussi à prendre en considération.

Après l'achat par l'école de divers jouets les années précédentes, dont la plupart se sont rapidement cassés, ont été perdus, ou étaient mal utilisés, des jeux de cartes vont prochainement être proposés aux élèves afin de créer un espace plus calme pour ceux qui le souhaitent.

## 7° Projet de réaménagement de la cour élémentaire

La cour de récréation a toujours posé problème. En 2022, trois Canopées y ont été installées. En 2023, le bois des gradins et du préau a été recouvert de gazon synthétique, supprimant les problèmes d'échardes ; ce gazon doit être remplacé par du bois composite courant 2025. Il reste en-

core quelques endroits dangereux sur les lattes de bois verticales de certains murs. En 2024, les bambous morts ont été remplacés par des semis de prairie fleurie très esthétique mais qui ne créera jamais de rempart végétal autour de la cour. Lors d'une réunion en octobre 2023, le réaménagement global de la cour avait été annoncé. L'école souhaite à présent une réflexion collective pour voir ce qui est envisageable techniquement et quel budget la mairie pourra-t-elle investir pour rendre cette cour un peu plus agréable, en y installant une aire/ structure de jeux, en supprimant une partie des gradins, en réfléchissant à autre chose que les dalles de caoutchouc posées sur la grille et qui ne sont pas une solution satisfaisante.

Une cour mieux pensée réduirait sans doute la violence et les conflits.

Mme SANSY précise que l'organisation d'une réunion pour le réaménagement de la cour doit être demandée à Mme Adenot.

Par ailleurs, le nettoyage de la mousse au sol, signalé il y a 2 ans dans les 2 cours, est toujours en attente.

Mme SANSY, indique que la Ville est particulièrement déçue par l'architecte. Le dépôt de plainte rend impossible toute modification ; les procès initiés ne sont pas encore terminés. Les expertises se poursuivent.

Le CE se pose la question de la faisabilité de l'installation de jeux ; si cela ne touche pas la structure du bâtiment, ce devrait donc être envisageable ?

Concernant les dalles de caoutchouc, Mme SANSY rappelle qu'il s'agit d'un puits de désenfumage, pour l'instant impossible à recouvrir totalement.

La FCPE pense aussi que le manque d'occupation entraîne une certaine violence dans la cour, et insiste sur l'urgence de proposer des choses.

La directrice réitère sa demande d'installation de deux tables de ping-pong.

LA FCPE dit à la maire adjointe que les parents de cette école se sentent abandonnés. Malgré de nombreux travaux, beaucoup reste encore à faire : les problèmes de chaleur n'ont pas été résolus. Une plantation d'arbres dans la rue Pierre Gilles de Gennes le long de l'école ferait de l'ombre pour l'école. Les stores extérieurs sont toujours en attente de pose. Les plombs du 2<sup>ème</sup> étage sautent toujours à chaque action de store intérieur au 2<sup>ème</sup> étage. Le store en cause de ce dérèglement électrique (classe 16) n'a toujours pas été changé.

Le CE apprend avec déception que la question des stores extérieurs n'est toujours pas réglée au niveau juridique (Cf CE du 13/06/24).

Est-il envisageable d'installer des brumisateurs comme à l'école Jean Zay ? Mme SANSY pense que non, mais posera la question.

La FCPE évoque une manifestation devant la mairie pour attirer l'attention.

### 8° Projet d'école/ projets des classes

Le Projet d'école poursuit les axes engagés autour de l'enseignement réflexif du Français et des Mathématiques, de l'enseignement Artistique et Culturel...

Toutes les classes participent au dispositif École et Cinéma (à Antony ou à Fresnes, à pied).

Tous les films sont issus d'un programme national et sont retravaillés en classe.

Dans le cadre du parcours EAC, toutes les classes iront au Théâtre L'Azimut P Devedjian.

Des ateliers jeux mathématiques auront lieu en novembre, mars et juin.

Un Festival du livre et une exposition des 100 jours sont prévus en avril.

En mai, une semaine sans écrans aura lieu du 13 au 22 mai, puis, ce sera la fête d'école (samedi 24 mai) avec une surprise en 1<sup>ère</sup> partie et un brunch autour du monde en 2<sup>ème</sup> partie.

**Les projets des classes** restent les missions d'enseignement et l'acquisition des compétences requises à chaque niveau.

**En PS**, le projet *Devenir élève, être propre, autonome*, est prioritaire.

**Les MS** auront un cycle d'initiation au baby volley.

**Les GS** sont inscrits à la ludothèque et auront également un cycle d'initiation au baby volley.

**Les 2 CP** préparent une comédie musicale autour du monde et ont un projet avec la médiathèque de la ville.

**Les CP/CM2** partent à Samoëns et feront une croisière virtuelle autour du monde en compagnie des CM2.

**Les CE1** partent également à Samoëns et ont prévu une chorale commune avec les CP/CM2. La classe de **CE1/CE2** travaille sur le portrait à travers la littérature et les arts ; elle est également inscrite à un atelier nature et à un projet avec la médiathèque.

**Les CE2** sont inscrits au rallye maths et bénéficieront d'une initiation au volley

**Les CE1/CM1** ont débuté une correspondance avec une classe de Jean Zay.

**Les CM1** travaillent sur la socialisation à travers l'enseignement des sciences ; ils sont inscrits au rallye maths et auront probablement une initiation au volley.

**Les CM2**, font une croisière virtuelle avec les CP/CM2, ce qui leur permettra de travailler différents types de textes ; ils vont correspondre avec une classe de Bagneux et sont inscrits à un atelier nature.

### **9° Différentes aides à l'école :**

Le RASED est constitué d'une psychologue scolaire, d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'un enseignant spécialisé à dominante rééducative ; ils sont présents sur l'école 2 fois par semaine environ. Les APC sont des activités pédagogiques proposées aux élèves en difficulté en français ou en mathématiques. Le PPRE est un document qui formalise un moment où l'enseignant travaille différemment avec un élève. Le PAP est un document qui formalise une difficulté durable mais non considérée comme un handicap et qui aidera l'élève au collège (1/3 temps...). Le PPS se fait lors d'une demande MDPH mais n'aboutit pas nécessairement à l'accompagnement d'un AESH. Il établit alors des modalités de travail différentes (allégées par exemple...) Nous avons aussi l'occasion d'aider les élèves en leur permettant de suivre une partie de leur scolarité dans le niveau inférieur (notamment le CP). Ce dispositif est plus rare.

### **10° Coopératives scolaires et Photo scolaire**

Il y a 2 coopératives scolaires séparées mais qui fonctionnent de la même façon.

En maternelle, les dons sont à présent faisables numériquement (par QRcode.) Ce sera le cas prochainement en élémentaire, le temps que les documents soient mis à jour à la banque.

La photo scolaire a eu lieu fin septembre. S'il y a des problèmes, ils seront résolus.

### **11° Associations Lire et faire lire**

L'association revient avec la même équipe. Une bénévole a gentiment accepté de travailler avec les CP. L'école est ravie et les remercie tous une fois de plus.

### **11° Se préparer aux « 10 jours sans écrans » → 13 - 22 mai 2025.**

Comment l'école va-t-elle pouvoir contribuer à aider à la mise en œuvre de ce challenge ?

Réflexion à venir.

<https://10jourssansécrans.org/defi-collectif/#:~:text=Du%2013%20au%2022%20mai,associations%20et%20des%20collectivités%20locales.>